

REPLACEZ VOTRE ANCIENNE CHAUDIÈRE FIOUL : OUI MAIS PAR QUOI ?

POURQUOI REMPLACER VOTRE CHAUDIÈRE FIOUL ?

"Le gouvernement envisage d'interdire l'installation de chaudières au fioul ou au charbon dans les bâtiments à compter du **1er janvier 2022**. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la poursuite des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, qui impliquent d'améliorer radicalement la performance énergétique des bâtiments et d'accélérer la rénovation."

GRDF : <https://www.grdf.fr/particuliers/aides-renovation/aides-remplacement-chaudiere-fioul>

Propriétaire d'une maison, vous êtes chauffé au fioul ? Remplacez là avec un artisan certifié RGE.

Bénéficiez d'économies sur votre **facture de chauffage**.

Votre projet **subventionné** par l'État.

EXEMPLE

Si vous êtes 3 personnes composant le ménage et que vos ressources sont comprises entre 33.547€ et 51.592€ (Seuil Violet), vous pouvez bénéficier de :

- 5.200 € d'aide **pour une PAC Air/Eau*** ;
- 7.200 € d'aide **pour une géothermie***.

*Montant des aides à titre indicatif selon les ressources des foyers.

Ci-besoin, vous pouvez vous référer au verso de cette feuille.

*Pourquoi la changer ?
On vous dit tout juste en-dessous !*

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

Remplacez votre ancienne chaudière fioul par une pompe à chaleur vous permet de diminuer vos déchets énergétiques, d'économiser sur votre facture et de réduire votre impact sur l'environnement.

QUELLES AIDES POUR CHANGER UNE CHAUDIÈRE AU FIOUL ?

L'État a mis en place un dispositif d'aides financières avantageux pour l'installation d'équipements modernes et performants. Les primes sont toujours en cours pour le remplacement des chaudières fioul. Pour financer le remplacement de celle-ci, vous pouvez bénéficier de :



LES DIFFÉRENTES PAC INSTALLÉES ET NOS FOURNISSEURS



Géothermie de marque Vaillant



Pompe à Chaleur Air/Eau de marque Panasonic



Pompe à Chaleur de marque Daikin

